Les adresses des Espaces parisiens des solidarités (EPS) de la Ville de Paris

Les EPS sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h sans interruption

EPS Paris Centre (5)
Ex-Mairie du 2° arr.
8 rue de la banque
M° Bourse
01 87 76 22 02

casvp-centre@paris.fr

EPS 5 (5° arr.)
Mairie du 5° arr.
21, place du Panthéon
RER B Luxembourg
01 87 76 85 05
casyp-s05@paris.fr

EPS 6 (6° arr.) Mairie du 6° arr. 78, rue Bonaparte M° Saint-Sulpice 01 87 76 20 06 casvp-s06@paris.fr

EPS 7 (7e arr.)
Mairie du 7e arr.
116, rue de Grenelle
M° Invalides, Solférino
ou Varenne
01 87 76 20 77
casvp-s07@paris.fr

EPS 8 (8e arr.)
Mairie du 8e arr.
3, rue de Lisbonne
M° Europe
ou Saint-Augustin
01 87 76 21 08
casvp-s08@paris.fr

EPS 9 (9° arr.)
Mairie du 9° arr.
6, rue Drouot
M° Richelieu-Drouot
01 87 76 89 09
casvp-s09@paris.fr

EPS 10 (10° arr.)
23 bis, rue Bichat
M° Goncourt
ou République
01 53 19 26 26

casvp-s10@paris.fr

EPS 11 (11e arr.)
130, avenue Ledru-Rollin
M° Ledru-Rollin
01 53 36 51 00
casvp-s11@paris.fr

EPS 12 (12° arr.)
108, avenue Daumesnil
M° Gare de Lyon,
Dugommier
ou Montgallet
01 44 68 62 00
casvp-s12@paris.fr

EPS 13 (13° arr.) 146, bd de l'Hôpital M° Place d'Italie 01 87 76 13 13 casvp-s13@paris.fr

EPS 14 (14° arr.) 14, rue Brézin M° Mouton Duvernet 01 53 90 32 00 casvp-s14@paris.fr

EPS 15 (15° arr.) 3, place Adolphe Chérioux M° Vaugirard 01 56 56 23 15 casvp-s15@paris.fr EPS 16 (16° arr.)
Mairie du 16° arr.
71, avenue Henri Martin
M° Rue de la Pompe
01 87 76 10 16
casvp-s16@paris.fr

EPS 17 (17° arr.)
Mairie du 17° arr.
16-20, rue des Batignolles
M° La Fourche,
Place de Clichy ou Rome
01 87 76 15 17
casvp-s17@paris.fr

EPS 18 (18° arr.) 115 bis, rue Ordener M° Jules Joffrin 01 53 09 10 10 casvp-s18@paris.fr

EPS 19 (19° arr.) 17, rue Meynadier M° Laumière 01 40 40 82 00 casvp-s19@paris.fr

EPS 20 (20° arr.) 62-66, rue du Surmelin M° Saint-Fargeau 01 40 31 35 00 casvp-s20@paris.fr

 Accessible aux personnes à mobilité réduite

Procédure d'accueil des personnes à mobilité réduite



Se faire aider au quotidien









Pour compléter ses revenus

- Paris solidarité est une aide versée aux plus modestes (titulaires d'un minima social).
- Complément santé Paris aide à payer sa mutuelle santé.



Pour se loger

Paris logement aide à payer son loyer.

Pour en bénéficier, il faut:

- être locataire.
- -consacrer au moins 30% de ses revenus à ses charges de logement,
- avoir des ressources inférieures aux plafonds requis.



Pour améliorer son logement

La Ville de Paris peut financer:

- des travaux d'amélioration ou d'adaptation,
- des travaux de copropriété.

Renseignements auprès de notre partenaire Soliha au 0 800 006 075 (appel gratuit)



Pour se divertir

La Ville de Paris propose:

- des séjours de vacances, des promenades, des sorties ou encore des places de spectacles,
- l'Université permanente de Paris (conférences gratuites, stages, ateliers, parcours découverte tout au long de l'année),
- « les plus loisirs culture » du Pass Paris Access' pour accéder gratuitement à certains équipements municipaux et activités,
- les clubs séniors (nombreuses activités et ateliers créatifs du lundi au vendredi en accès gratuit).

Pour se déplacer

• Le Pass Paris Access' est une carte d'accès aux transports en commun financée par la Ville de Paris. Son attribution est conditionnée à un plafond d'imposition. Il est délivré à titre gratuit et permet de circuler sur les 5 zones.



Pour se restaurer

 Les restaurants Émeraude: une offre de restauration variée, équilibrée, sur place ou à emporter.
 Une tarification fixée en fonction de vos ressources.



Pour bien vivre à domicile

Pour vivre chez soi dans de bonnes conditions, quand l'état de santé ne permet plus d'effectuer seul un ou plusieurs actes de la vie quotidienne:

- la téléalarme, un système de télé assistance qui permet de rester chez soi en toute sécurité avec une aide disponible 24 h/24 toute l'année,
- **la livraison de repas** équilibrés et complets à domicile 7 jours sur 7,
- * la pédicure à domicile.
- la coiffure à domicile.
- l'aide à domicile: pour l'entretien du logement et du linge, pour faire ses courses, préparer et prendre ses repas, faire sa toilette et être accompagnée dans sa vie sociale et les démarches administratives, 7 jours sur 7.

Une participation financière pourra être demandée en fonction des ressources.









Conditions

- habiter Paris depuis au moins 3 ans
 (des dérogations existent pour l'aide à domicile, les loisirs et l'accès aux restaurants Émeraude),
- être de nationalité française ou justifier d'un titre de séjour en France,
- être en possession d'un titre de handicap défini par la direction des Solidarités de la Ville de Paris

Retrait des dossiers

- sur paris.fr/aides
- dans un Espace parisien des solidarités (EPS)

Les dossiers peuvent être envoyés soit par courrier postal ou électronique, soit déposés dans n'importe quel EPS.

